

**Licence Langues, Littératures & Civilisations
Etrangères et Régionales**

parcours :

Etudes européennes et Internationales

**BROCHURE
2022/2023**



<https://ufr-langues.univ-paris8.fr/-Etudes-europeennes-et->

ou

<https://www.univ-paris8.fr/-Licence-LLCER-Etudes-europeennes-et-internationales-590->

Bienvenue dans l'UFR Langues et Cultures Étrangères de l'Université Paris 8 !

Nous sommes heureux de vous accueillir dans la licence LLCER parcours : Études européennes et internationales (LEEI). Dans les pages qui suivent, vous trouverez les renseignements concernant les parcours du diplôme.

La licence d'études européennes et internationales, d'orientation généraliste, est une formation qui allie un programme transversal d'études culturelles, historiques et politiques de l'Europe et un programme intensif en langues. Cette formation articule, d'une part, un tronc commun dans lequel l'enseignement sera dispensé en français et dont les cours auront tous un contenu d'ordre « européen » et, d'autre part, des parcours de formation dans une langue vivante privilégiée (Aire de spécialisation linguistique : allemand, espagnol, italien, portugais, russe). En outre, tous les étudiants suivront une formation de base en anglais (EC transversaux). Une autre langue étrangère peut être étudiée au titre des UE de mineure (allemand, anglais, catalan, espagnol, italien, portugais, russe, arabe). Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à passer un, voire deux semestres à l'étranger à la fin de leur cursus.

Les cours du tronc commun offrent des perspectives transculturelles et transnationales sur l'histoire, la pensée politique, les institutions et les littératures européennes. Tout en permettant aux étudiant-e-s de consolider leurs connaissances fondamentales et leur culture générale, ils accordent une attention particulière aux courants et aux débats politiques (les idées et les modèles de l'Europe, l'universalisme des Lumières européennes, la question coloniale...), littéraires et artistiques (le classicisme, le romantisme...) qui dépassent le strict cadre national ou qui, dans leur particularité nationale et culturelle, ont enrichi une certaine histoire européenne. Un accent particulier portera sur les voies de circulation et de transferts des idées et des courants.

La LEEI s'adresse à un public national et international souhaitant suivre à Paris un cursus centré sur l'Europe et les langues. Pour aider tous les étudiant-es dont le niveau de français est encore fragile, elle met en place un dispositif spécifique de remédiation en langue française. Les étudiant-es ayant besoin de consolider leur niveau de français sont en outre encouragés à suivre les cours de français Langue étrangère (FLE) au titre des EC libres externes.

La LEEI n'accueille pas de grands débutants en langue vivante : tou-te-s les étudiant-es doivent déjà avoir étudié la LV1 et la LV2 qu'ils choisiront de suivre. En L1, des cours de renforcement dans ces langues étrangères sont proposés : les étudiant-es désireux d'approfondir leurs connaissances fragiles dans une des langues de leur spécialité sont vivement encouragés à suivre ces cours.

Pour les étudiant-es en situation de handicap, la cellule handicap de l'université doit être informée de leur situation et prendre contact avec l'équipe enseignante pour assurer les modalités d'évaluation aménagées qui pourraient s'imposer. La cellule handicap informe normalement

les responsables de formation de ces situations particulières et contribue au parcours de réussite des étudiant-es concerné-es.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Organisés en 6 semestres, chaque semestre se présente en 4 blocs ou quatre UE (Unité d'Enseignement) que vous devez suivre et valider OBLIGATOIREMENT.

Au total 23 UE composent le diplôme.

BLOC 1 – Les UE du tronc commun :

Les cours sont donnés en français et sont communs à tou-te-s les étudiant-es de la licence européenne, quelle que soit leur langue de spécialité (LV1) « VOIR FEUILLES DE ROUTES ET EMPLOIS DU TEMPS»

Au semestre 1 :	UE 1 : Savoirs Fondamentaux S1
Au Semestre 2 :	UE 5 : Savoirs Fondamentaux S2
Au Semestre 3 :	UE 9 : L'Europe et le Monde S3
Au Semestre 4 :	UE13 : L'Europe du temps présent S4
Au Semestre 5 :	UE 17 : Problématiques contemporaines de l'Europe S5

Les cours de tronc commun doivent être suivis par l'ensemble des étudiant-es de la LEEI, toutes langues confondues. Ce volet « européen » de la licence est structuré suivant un plan conçu en fonction de trois grands axes spécifiques pour chacune des années du cursus.

En L1, l'accent sera mis sur des savoirs fondamentaux portant sur l'histoire, les littératures et les arts de l'Europe, en particulier sur le XXe siècle au premier semestre, sur les périodes moderne et contemporaine au deuxième semestre.

En L2, l'attention est portée sur la construction de l'Europe dans ses rapports à l'altérité, qu'il s'agisse de colonisation ou d'hybridations, permettant de saisir les grands enjeux culturels et politiques de la construction de l'Europe contemporaine.

En L3, on s'intéressera plus spécifiquement à certains enjeux de l'Europe actuelle, en particulier à sa condition post-coloniale et aux aspects de l'interculturalité, renvoyant à une réflexion plus large sur la diversité des espaces européens.

BLOC 2 – Les UE Spécialisation Aire Linguistique LV1 - UE 2, 6, 10, 14 et 18

« Langue Vivante 1 » : Allemand, Espagnol, Espagnol/Catalan, Italien, Portugais et le Russe (seulement proposé en L3) .

Ces cours en plus d'une connaissance approfondie de la langue (allemand, espagnol, italien, portugais, russe en L3), vous donnent une formation solide sur l'histoire, les littératures et les arts de l'aire culturelle choisie.

La LEEI ne propose pas de cours pour **grands débutants** : cela signifie que les étudiant-es inscrit-es en L1 ont déjà étudié leur LV1 dans l'enseignement secondaire. Si vous choisissez la mineure interne LV2 ou LV2 bis, il n'est pas attendu que votre niveau soit égal à celui de votre

LV1 (sauf en anglais). Toutefois, il n'est possible non plus de commencer l'apprentissage de la LV2 en L1.

L'anglais n'est pas proposé comme LV1 en LEEI.

En LV2, à la liste des langues de la LV1 s'ajoutent l'anglais, l'arabe et le catalan.

Tout changement d'une langue pour une autre n'est possible que dans les trois semaines suivant le début du premier cours de langue ou à l'inter-semestre, entre le premier et le second semestre, par la procédure de demande de réorientation. En choisissant sa LV1, l'étudiant-e s'engage à suivre la langue choisie tout le long de son cursus de licence. Un changement en cours de cursus ne saurait être qu'exceptionnel et devra obligatoirement faire l'objet d'une demande de dérogation auprès des responsables de formation, sous peine de non-validation des EC.

Attention : même si vous décidez de changer de LV1 en fin de premier semestre, il est cependant indispensable de suivre et de valider les EC de la LV1 dans laquelle vous êtes inscrit-e (ex. : si je suis inscrit en LV1 allemand au premier semestre de la L1 et que je souhaite changer pour l'italien pour la suite de ma licence, je dois me présenter aux examens de l'UE 2 « Spécialisation Aire Linguistique LV1 S1 » en allemand). En cas de doute, et pour ne pas prendre le risque de ne pas valider votre année, adressez-vous toujours au responsable de formation.

BLOC 3 – Les Mineures :

Dès la L1, vous devez choisir une mineure vous permettant de construire votre parcours personnel en fonction de votre projet d'études supérieures et/ou de votre projet professionnel. **Une mineure est TOUJOURS composée de DEUX EC PAR SEMESTRE.**

Il n'est pas possible de changer de mineure en cours de licence, sauf cas exceptionnel qui doit toutefois faire l'objet d'une demande de dérogation auprès des responsables de la licence EEI. Dans le cas contraire, les UE de mineure ne seront pas validées.

Votre choix de mineure peut se porter :

→ **Soit** sur une de **deux Mineures Interne** enseignée au sein de notre UFR :

- Mineure Interne LV2 (Langue Vivante 2) pour :
« Allemand, Italien, Portugais (et le Russe en L3 seulement) »
- Mineure Interne LV2 bis pour :
« Anglais, Espagnol, Espagnol-Catalan et l'Arabe »

ATTENTION : Le nombre de places pour l'anglais dans cette mineure est limité à 5 par promotion.

Pour chaque semestre, vous devez suivre les EC indiqués dans les feuilles de route et **UNIQUEMENT** ceux-là, si vous choisissez cette mineure. Aucune dérogation pour modifier cette offre de cours n'est permise.

→ **Soit** sur une des **trois Mineures Externes** : cette mineure est dite « externe » parce que les cours ont lieu hors de l'UFR de Langues et Cultures Étrangères.

- 1- Mineure externe en Droit** : dans cette mineure les étudiants doivent choisir, 2 EC par semestre, soit 4 EC par année.

Demandez liste des EC au secrétariat EEI B1 bureau 216 (aucune inscription en dehors de ces EC n'est possible)

UFR Droit - Secrétariat : Bât. A, salle 233 – Tél. : 01 49 40 70 46

Courrier électronique :

L1 : narjisse.boukraa@univ-paris8.fr

L2 : franck.thomas04@univ-paris8.fr

L3 : anthony.renard@univ-paris8.fr

- 2- Mineure externe Création Littéraire** : pour la mineure Création Littéraire, les étudiants doivent choisir, pour chaque semestre, 2 EC, soit 4 EC.

Consulter l'offre de formation au Département de lettres :

UFR Textes et sociétés :

<https://litterature-francaise.univ-paris8.fr/>

Textes et Sociétés Secrétariat : Bât. B, salle 343 – Tél. 1 49 40 68 11

Courrier électronique (secrétariat de licence) : licence.litt@univ-paris8.fr

- 3- Mineure externe en Science politique :**

Le nombre de places dans cette mineure est limité strictement à 5 par promotion.

Licence Science Politique : liste des cours de science politique ouverts aux étudiant.es des départements partenaires

UFR Textes et Sociétés

Responsable des mineures : Mme Sylvie Tissot (sylvie.tissot@univ-paris8.fr)

Attention les inscriptions se feront directement auprès des tuteurs et tutrices d'accueil avant la rentrée de chaque semestre.

Les dates et conditions d'inscription seront communiquées par le secrétariat et les responsables de formation, et publiées sur le blog du département. Un nombre limité de

places sera ouvert dans chaque cours et les étudiant.es seront inscrit.es selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

BLOC 4 - Les cours transversaux

Ce bloc regroupe :

- les EC de méthodologie
- les EC de préparation à la poursuite d'études et à la vie professionnelle
- les EC d'anglais obligatoires suivis au Centre de Langues (CDL)
- les EC d'informatique, les stages

EC d'anglais obligatoires

Chaque étudiant·e doit obligatoirement suivre un EC d'anglais en L1 (semestre 1 ou semestre 2), en L2 (semestre 4) et en L3 (semestre 6). Ces cours sont donnés par le CDL (Centre De Langue), qui gère toutes les informations relatives aux cours de langues pour non-spécialistes (secrétariat bureaux B204- B205, site internet : <https://www.univ-paris8.fr/Centre-de-langues> . Pour les EC d'anglais, des tests de niveau sont obligatoires à la rentrée : il est nécessaire que chaque étudiant·e s'inscrive en ligne. Vous devez vous diriger vers le CDL pour les inscriptions aux tests de langue, questions d'emploi du temps, de salles, etc.

Autres EC

Les étudiant·es doivent suivre des EC libres internes ou externes (S2 et S4).

Ces EC ont pour vocation de permettre aux étudiant·es de s'initier à d'autres disciplines en vue d'une réorientation en fin de premier semestre de la L1 (S1), ou de compléter leur formation par des EC de leur choix proposés dans l'ensemble de l'université (liste des EC Soft Skills, engagement, sport, anthropologie, histoire, science politique, cinéma, théâtre, etc.).

Les EC du CDL ne sont *a priori* pas ouverts aux EC libres : vous ne pouvez pas choisir un EC du CDL pour valider ce type d'EC, sauf autorisation expresse de l'enseignant·e. Cette autorisation est impossible pour les cours très chargés d'anglais, d'espagnol ou d'allemand A1.1.

L'EC d'informatique (PIX) est obligatoire et doit être suivi au premier ou au deuxième semestre de la L1.

Les EC de méthodologie disciplinaire, les EC de Méthodologie de l'Expérience Étudiante (M2E, L1) et les EC Méthodes pour réussir ses Projets Personnels et Professionnels (M3P, L2 et L3) sont obligatoires. Ils ont pour vocation d'intégrer les étudiant·es dans la vie universitaire et de les aider à construire de façon individualisée leurs parcours de réussite dans l'université et dans leur formation disciplinaire.

Recommandations générales :

Chaque étudiant-e doit suivre l'ensemble des cours indiqués à chaque semestre : afin de n'oublier aucun EC à valider, une idée judicieuse est de s'assurer que dans « LES FEUILLES DE ROUTES » à chaque EC correspond un cours effectivement suivi et pour lequel vous avez fait votre inscription pédagogique (I.P.) sur internet. Si vous oubliez de suivre des EC ou de valider I.P. en ligne, vous ne pouvez pas valider votre année !

Vous devez choisir votre LV1 et vos mineures avec le plus de rigueur possible :

les changements en cours de licence n'étant pas permis, sauf cas exceptionnel et avis pédagogique favorable à ce type de demandes.

Sauf indication contraire, les cours (EC) sont des cours de 36h par semestre, soit 3h/semaine sur 12 semaines. Les cours de 18h par semestre sont des cours de 1h30/semaine sur 12 semaines, ou de 3h/semaine sur 6 semaines (voir modalités avec les enseignants).

Séjours à l'étranger pour les L3

En tant qu'étudiant-e en LEEI, vous êtes fortement encouragé-e à effectuer un ou deux semestres de votre 3^e année de licence dans une université étrangère partenaire.

La candidature doit être déposée en général un an auparavant, entre les mois de décembre et de février de la L2 dans le cas d'un départ en L3.

La LEEI dispose de partenariats avec un certain nombre d'universités internationales dont : l'Universitat Autònoma de Barcelona, Humboldt-Universität zu Berlin, Università degli Studi di Bologna, Université libre de Bruxelles, Universidade de Lisboa, Universidad Autónoma de Madrid (Grado de Estudios Internacionales), Universidade do Porto, Università degli Studi Roma Tre, Universität Wien, Universidad de Zaragoza. Des séjours à l'étranger sont possibles dans le cadre des accords bilatéraux et des programmes ERASMUS, CREPUQ, MICEFA.

Pour plus de renseignements sur les différents types d'échanges et les candidatures, adressez-vous au responsable des échanges internationaux du pays où vous souhaitez aller, et consultez le site du Service de la Coopération et des Relations internationales : <http://www.univ-paris8.fr/-INTERNATIONAL->

Responsable des relations internationales de l'UFR5 : Mme Susan Ball, susan.ball-petsimeris@univ-paris8.fr

Consultez le responsable de votre LV1 pour la LEEI afin d'identifier le responsable actuel des relations internationales par département.

L'EC Tremplin Réussite de L2 (premier semestre) vous offre une connaissance des dispositifs de départ à l'étranger pour vos études, ce qui vous permet d'affiner votre projet pour un départ en L3.

NB : Pour les étudiant-es ne partant pas à l'étranger en L3, un stage long est prévu (308h) et est obligatoire.

EC pré-professionnalisants et stage

La LEEI, comme toutes les formations de l'Université Paris 8, propose des EC professionnalisants que l'on nomme « M3P » (Méthodes pour réussir ses Projets Personnels et Professionnels), au S3 et au S5. Elle propose également des EC « Tremplin » déclinés en Tremplin Réussite, Métiers, Masters. Ces EC, souvent réalisés en collaboration avec le SCUIO, ont pour objet d'aider les étudiant-es à construire leur parcours universitaire autour d'un projet professionnel ou de poursuite d'études.

Cette démarche est consolidée par la réalisation d'un **stage obligatoire de 120h** en L3. Pour des raisons de commodité, il est permis de réaliser ce stage dès **la fin de l'année de L2, et jusqu'à la fin de l'année de L3**, lorsque les étudiant-es ont une idée plus précise de leur projet professionnel. La durée du stage ne peut être inférieure à 120h, mais peut excéder la limite supérieure de 200h, car de nombreux stages proposés ont une durée de deux ou trois mois (attention toutefois : les stages de moins de 420h ne sont généralement pas rémunérés). Dans le cas d'un stage de longue durée, l'étudiant.e devra l'effectuer pendant la période estivale. Il est également possible, et même fortement conseillé, d'effectuer son stage à l'étranger, en prolongation, par exemple, d'un séjour ERASMUS. **En tout état de cause, le terrain de stage, pour être accepté par l'université, doit mettre l'étudiant.e en contact avec l'usage des langues de sa spécialité en LEEI.**

Le stage, pour lequel les différents départements de langue offrent une aide pratique et un encadrement (vous pouvez vous adresser notamment à vos enseignants de langue pour obtenir des conseils), peut se dérouler dans une institution européenne ou culturelle, ou encore dans une entreprise ou institution en relation avec le parcours de mineure que vous avez choisi en L2. Dans tous les cas, **il doit avoir une pertinence par rapport à votre cursus et votre projet professionnel, et son choix doit être validé par le responsable de la formation**

NB : Pour les étudiant-es ne partant pas à l'étranger au semestre 6 (L3), un stage est obligatoire. D'un volume de 308h, il peut s'ajouter à celui de l'UE 24 et permet de valider l'UE 21 et de réaliser le rapport de stage donnant lieu, en fonction de sa qualité, à la validation de l'UE 22. Les mêmes exigences que pour le stage court de l'UE 24 quant aux missions de l'institution d'accueil et aux fonctions assignées au stagiaire pendant le stage s'imposent pour ce stage long.

Dans le cadre de l'EC « Projet tutoré et rapport de stage », une réunion relative au stage est organisée en début d'année universitaire et quelques séances sont prévues pendant le premier semestre pour vous accompagner dans votre recherche de stage. N'hésitez pas à contacter Mme Maillot (marie-ange.maillot@univ-paris8.fr) la responsable des stages si vous avez des questions.

Modalités de validation du stage :

Au préalable, vous devez remplir une convention de stage (téléchargeable sur le site internet de la LEEI) en trois exemplaires, puis les faire signer par l'entreprise, puis par le responsable de la LEEI – qui vérifie ce faisant la pertinence du stage par rapport à la formation et à votre

projet professionnel. Pour finir, vous devez déposer les trois exemplaires de la convention au secrétariat des licences pour les faire signer par la direction de l'UFR. **Pensez à faire la demande de signatures suffisamment à l'avance pour être certain.e d'avoir vos exemplaires de la convention pour le premier jour du stage.**

Une fois la convention complétée et signée, un exemplaire est conservé par l'université et les deux autres exemplaires vous sont remis : l'un est à transmettre à l'entreprise, l'autre doit être conservé par vos soins. Il devra être joint au rapport de stage accompagné d'une attestation de stage délivrée par l'entreprise. Une fois effectué, le stage est validé par la rédaction d'un rapport de stage. Même si le stage est effectué en fin de L2, la note ne pourra être enregistrée qu'au second semestre de la L3.

Le rapport de stage :

Il comportera une dizaine de pages (10 min.-12 max. ; police « Times New Roman » 12, interligne 1,5, marges de 2,5 cm à droite et à gauche) rédigées dans la langue étrangère que vous maîtrisez le mieux. La qualité de l'expression en langue étrangère est évidemment prise en compte dans la notation. La rédaction du rapport en anglais n'est pas autorisée (sauf cas exceptionnel). **Les étudiants de nationalité étrangère, et eux uniquement, sont autorisés à choisir le français comme langue de rédaction.**

Contenu : le rapport doit, de manière synthétique, revenir sur le choix du stage par rapport à votre projet professionnel et les démarches effectuées pour l'obtenir ; il doit ensuite décrire brièvement l'entreprise ou institution ainsi que l'environnement de travail, les tâches effectuées, les difficultés rencontrées et la manière dont vous en êtes venu à bout, et revenir en conclusion sur les apports de ce stage. Tout document illustrant le stage est bienvenu, et les annexes doivent par ailleurs obligatoirement comprendre la convention de stage ainsi qu'une attestation de stage délivrée par l'entreprise. Le rapport est ensuite transmis au responsable de la langue choisie pour la rédaction, et fait l'objet d'une notation sur 20.

Centre des Langues (CDL)

Le Centre des Langues, rattaché à l'UFR Langues et Cultures Étrangères, coordonne les enseignements de langues étrangères pour les étudiants inscrits à l'Université Paris 8 (à l'exception des inscrits en LLCER et LEA).

Les bureaux du CDL se trouvent en salles B204 et B205.

Responsables :

Directrice : Mme Hanane Boutenbat : hboutenbatcdl@gmail.com

Directrice adjointe du Pôle Anglais : Anne-Claire Merlin-Faucquez : acfaucquez@gmail.com

Directrice adjointe du Pôle Multilingue : Mme Ling-Ying Escalier : ling-ying.escalier@univ-paris8.fr

Site internet : <https://www.univ-paris8.fr/Centre-de-langues>

Sur ce site, vous trouverez les informations relatives aux tests de niveau qu'il convient obligatoirement de passer avant l'inscription dans les cours.

Le CDL organise deux sessions de tests : en septembre et en janvier (sauf pour les langues où il n'y a pas de test, pensez à vérifier la liste actualisée sur le site).

Ne manquez pas les dates, il n'y a pas de sessions supplémentaires pour les retardataires !

Responsables du parcours :

Sébastien Garcia : sebastian.garcia-barrera@univ-paris8.fr

Christine Marguet : christine.marguet@univ-paris8.fr

Responsables des spécialisations :		
Allemand	Olivier Baisez	olivierbaisez@gmail.com
Espagnol et Catalan	Brice CHAMOULEAU	brice.chamouveau-de-matha@univ-paris8.fr)
Italien	Xavier TABET Jean-Louis FOURNEL	xavier.tabet@icloud.com jean-louis.fournel@univ-paris8.fr
Portugais	Isabel DESMET	isabelmariadesmet@gmail.com
Russe	André FILLER	andrfiller@yahoo.fr

Coordinatrice du suivi des stages :	
Michèle Arrué	mmarrue@gmail.com

Secrétariats :	
Bât. B1, salle B 216	Tél. : 01 49 40 70 92
Courrier électronique : <ul style="list-style-type: none"> • sec.licence-eei@univ-paris8.fr 	

Site internet :

<https://ufr-langues.univ-paris8.fr/-Etudes-europeennes-et->

ou

<https://www.univ-paris8.fr/-Licence-LLCER-Etudes-europeennes-et-internationales-590->